

Compte rendu du conseil municipal du 9 juin 2015

1 APPROBATION DE LA PRECEDENTE REUNION

2 CHOIX ADHESION COMPETENCE ADS (urbanisme) COPLER ou SIEL

Monsieur le Maire informe le CM que les documents d'urbanisme ne seront plus instruit par l'Etat (DDT).

Il convient d'après la Loi ALUR effective au 1 juillet 2015 de choisir un organisme pour instruire les actes d'urbanisme avec un coût supplémentaire pour la commune par document.

Après délibération l'ensemble du CM choisit le SIEL, pour une durée de 1 an, reconductible.

3 PRISE DE COMPETENCE « le Maire au nom de la commune » ADS

Monsieur le Maire informe le CM de la compétence ADS et dénonce la signature au nom de l'état pour la mairie de Mizérieux.

Après délibération le CM accepte cette proposition.

4 MODIFICATION STATUT COM COM COMPETENCE ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire propose l'adhésion au SMAELT (syndicat mixte d'aménagement et d'entretien de la Loise et la Toranche) au sein de la Com Com. L'objectif est d'atteindre le bon état écologique des eaux sur notre territoire.

Après délibération le CM donne un avis défavorable à cette adhésion.

5 DEROGATION COLLECTE OM

Monsieur le Maire présente au CM les modifications proposées par la Com Com pour la collecte des OM.

Une demande de dérogation est organisée pour une collecte bimensuelle des particuliers de notre commune, afin de réduire des passages inutiles. Pas de changement pour les collectivités et entreprises.

Après délibération le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

6 CONVENTION IMPLANTATION SIGNALISTIQUE TOURISTIQUE

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de l'office du tourisme de la Com Com sur les nouveaux panneaux réalisés et implantés sur notre commune.

La commune se doit l'entretien et l'existence de ces 2 panneaux.

Le CM valide cette convention.

7 DECISION MODIFICATIVE « Ecriture budgétaire »

Monsieur le Maire explique une modification de l'écriture budgétaire du budget assainissement pour 654.66€

Le CM accepte cette modification.

8 AVENANT HONORAIRES ICA (station épuration)

Monsieur le Maire présente les propositions tarifaires du cabinet ICA pour un montant de 25 347€HT.

Après délibération l'ensemble du CM accepte cette proposition, pour l'étude du projet, pour le suivi de la réalisation du début à la fin des travaux, et quel que soit le montant de l'investissement.

9 POINT SUR L'OUVERTURE DES PLIS « station épuration »

Monsieur le Maire donne rapport de la réunion sur l'ouverture des plis de l'appel d'offre de la station d'assainissement.

6 propositions tarifaires sont parvenues en mairie.

Après analyse, 3 entreprises ont été sélectionnées, une rencontre avec celles-ci est prévue jeudi 18 juin 2015.

9 DIVERS

Monsieur le Maire :

Informe le CM d'une nouvelle convention de Forez aquatique avec un regroupement des communes pour l'organisation des transports. Le CM valide cette convention.

Informe le CM de la cotisation de 160€ pour l'année 2015 au groupement départemental de lutte contre les rats musqués et propose un piègeur pour démarrer la lutte. Le CM accepte cette proposition.

Le conseil municipal :

Après délibération accepte le soutien contre la fermeture du service publique de la trésorerie de Balbigny.

Prend connaissance d'une nouvelle agence de service à la personne « sou mon toit » à Neulise.

Est informé de la fin des travaux de la micro crèche, des résultats du contrôle de sécurité et du début des inscriptions et de la nouvelle dénomination de la Société.

Prend note de la rencontre du concours de pétanque des élus le 5 septembre 2015 à Virigneux.

